



Section Organisation des Compétitions du Dimanche SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL n°40

Réunion du : mardi 26 Mars 2019

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE SAISON 2019/2020

CALENDRIER :

1^{er} Tour : le Dimanche 28 avril 2019,

2^{ème} Tour : le Dimanche 02 Juin 2019, **sauf pour les clubs finalistes des Coupes Départementales qui disputeront le 2^{ème} tour le 09 juin 2019 au plus tard.**

Rappel de l'Article 12.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., les matchs de Coupe de France sont prioritaires sur les compétitions de Districts, matches remis compris.

Les désignations des rencontres pour le 1^{er} tour éliminatoire sont affichées sur le site de la LPIFF : (<http://paris-idf.fff.fr>).

RAPPEL

Les clubs ont la possibilité de jouer avant la date du 28/04/2019 en transmettant leur accord écrit à la Section. En cas de terrain indisponible le 28/04/2019, la rencontre sera automatiquement inversée si le club initialement désigné recevant ne propose pas un terrain de repli.

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre officiel**, à la charge du club recevant.

SENIORS - CHAMPIONNAT**20435020 : GOBELINS F.C. 1 / IVRY U.S. 1 du 20/04/2019 (N3)**

Demande de changement d'horaire et de terrain de GOBELINS F.C. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 20 Avril 2019 à 15h00, sur le stade BOUTROUX à Paris 13^{ème}.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit d'IVRY U.S. parvenu dans les délais impartis.

En cas d'absence d'accord d'IVRY U.S., le match se jouera à 20h au stade BOUTROUX.

Par ailleurs, suite au mouvement de grève rencontré au stade Maryse Hiltz depuis le début de l'année 2019, la Section indique qu'aucune rencontre de GOBELINS F.C. ne pourra se jouer sur ce terrain jusqu'à la fin de saison.

Elle demande au club des GOBELINS F.C. de proposer un terrain de repli pour les rencontres à venir :

20435032 – GOBELINS F.C. 1 / RACING COLOMBES 92 1 du 11/05/2019

20435044 – GOBELINS F.C. 1 / BRETIGNY F.C.S. 1 du 25/05/2019

20507428 : FLEURY 91 F.C. 2 / LINAS MONTLHERY E.S.A du 31/03/2019 (R1/B)

Demande FOOTCLUBS de FLEURY 91 F.C. pour avancer le match le samedi 30 mars 2019 à 15h00, sur le stade Lascombe à FLEURY MEROGIS, en raison d'un match de Féminines D1 le dimanche 31 mars 2019 sur le stade Gentelet et un match de CNU19 le dimanche 31 mars 2019 sur le stade Lascombe, considérant l'avis de la C.R.T.I.S. concernant le terrain,

Par ces motifs,

. autorise à titre exceptionnel, le club de FLEURY 91 F.C. à utiliser le terrain du stade Lascombe pour ce match, conformément à l'article 39.1 du RSG de la LPIFF.

Concernant le changement de date pour jouer cette rencontre le **Samedi 30 Mars 2019.**

Accord de la Section, sous réserve de l'accord de LINAS MONTLHERY E.S.A. parvenu dans les délais impartis.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

20434821 : MACCABI PARIS U.J.A. / GARENNE COLOMBES du 30/03/2019 (R1/A)

Courriel de MACCABI PARIS U.J.A. et attestation de la Mairie de Paris.

Compte tenu de la situation exceptionnelle d'un mouvement de grève au stade Maryse Hiltz et qu'il a été décidé que plus aucune rencontre de cette équipe ne pourrait être programmée sur cette installation.

La Section autorise et fixe cette rencontre le Samedi 30 Mars 2019 à 20h00, sur le stade BOUTROUX à Paris 13^{ème}.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match).

20507427 : MELUN F.C. 1 / MONTREUIL R.S.C. 1 du 31/03/2019 (R1/B)

Demande de changement de terrain de MELUN F.C. via FOOTCLUBS, en raison de travaux sur le terrain habituel.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 31 Mars 2019 à 15h00, sur le stade Paul FISCHER à MELUN.

Accord de la Section.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match).

20434797 : MACCABI PARIS 1 / SAINT LEU 95 F.C. 1 du 06/04/2019 (R1/A)

Courriel de MACCABI PARIS U.J.A. et attestation de la Mairie de Paris.

Compte tenu de la situation exceptionnelle d'un mouvement de grève au stade Maryse Hiltz et qu'il a été décidé que plus aucune rencontre de cette équipe ne pourrait être programmée sur cette installation.

La Section autorise et fixe cette rencontre le Samedi 06 avril 2019 à 20h00, sur le stade BOUTROUX à Paris 13^{ème}.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match).

20507425 : NOISY LE GRAND F.C. 1 / LILAS F.C. 1 du 30/03/2019 (R1/B)

Demande de changement de terrain de NOISY LE GRAND F.C. via FOOTCLUBS.

Considérant l'avis favorable de la C.R.T.I.S. concernant le terrain synthétique n°4,

Par ce motif,

. autorise le club de NOISY LE GRAND F.C. à utiliser le terrain synthétique n°4 pour ce match.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

20435533 : PALAISEAU U.S. 1 / PARISIENNE E.S. 1 du 31/03/2019 (R2/B)

Demande de changement de terrain de PALAISEAU U.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 31 Mars 2019 à 15h00, sur le stade Georges Collet 3 à PALAISEAU.

Accord de la Section.

20535536 : COURCOURONNES F.C. / COLOMBIENNE E.S. du 31/03/2019 (R2/B)

Courriel de COURCOURONNES F.C. demandant un changement d'horaire ou le report du match.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 31 Mars 2019 à 16h00, sur le stade du Bord du Lac à COURCOURONNES.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de l'ES COLOMBIENNE, parvenu dans les délais impartis.

La Section précise que cette rencontre ne sera pas reportée en cas d'absence d'accord du club adverse, que tout autre horaire demandé en accord entre les 2 clubs sera accordé et rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions de district.

20435515 : DRANCY J.A. 2 / COLOMBIENNE E.S. du 24/03/2019 (R2/B)

La Section,

Après lecture de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel et des photos du terrain, du courriel de l'ES COLOMBIENNE,

Considérant qu'avant le match, lors de la vérification des installations sportives par l'arbitre, ce dernier a estimé que le terrain était dangereux pour les acteurs du match,

Considérant qu'il a décidé de ne pas faire jouer le match,

Considérant qu'il ne s'agissait pas du terrain habituel du club de DRANCY J.A. puisque ce match se déroulait sur un terrain de repli (à La Courneuve) suite à la suspension du terrain de DRANCY J.A.,

Par ces motifs,

. reporte la rencontre au 21/04/2019.

. précise que cette rencontre devra se jouer sur un terrain neutre situé en dehors de la ville de DRANCY qui ne pourra pas être le terrain n°1 du stade Mandela à La Courneuve.

. transmet le dossier à la Commission Régionale des terrains et Installations Sportives pour suite à donner et informe la Section Foot Féminin.

20435652 : GOBELINS F.C. 2 / RED STAR F.C. 2 du 14/04/2019 (R2/C)

Demande de changement de terrain de GOBELINS F.C. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 14 Avril 2019 à 15h00, sur le stade Georges Carpentier à Paris 13^{ème}.

Accord de la Section.

20435648 : BLANC MESNIL S.F.B. / OL. ADAMOIS du 24/03/2019 (R2/C)

Réception du rapport de l'arbitre officiel informant d'une erreur de saisie de score.

La Section entérine le score du match comme suit :

BLANC MESNIL S.F.B. : 2 buts

OL. ADAMOIS : 3 buts.

20435668 : AULNAY C.S.L. 1 / BLANC MESNIL S.F. 2 du 31/03/2019 (R2/C)

Demande de changement d'horaire d'AULNAY C.S.L. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 31 Mars 2019 à 17h45, sur le stade Vélodrome à AULNAY SOUS BOIS.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de BLANC MESNIL S.F.B. devant parvenir dans les délais impartis.

20435797 – NANTERRE E.S. 1 / NEUILLY SUR MARNE S.F.C. du 31/03/2019 (R2/D)

Courriel de l'E.S. NANTERRE indiquant le prêt d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 31 Mars 2019 à 15h00, sur le stade Isambert à COURBEVOIE.

Accord de la Section, sous réserve de la réception de l'attestation du propriétaire des installations, au plus tard vendredi 29 mars 2019 à 12h00.

20891073 : VIRY CHATILLON E.S. 2 / AVONNAISE U.S. 1 du 31/03/2019 (R3/B)

Demande de changement d'horaire et de terrain de VIRY CHATILLON E.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 31 Mars 2019 à 14h30, sur le stade Henri LONGUET à VIRY CHATILLON.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de l'U.S. AVONNAISE U.S. parvenu dans les délais impartis.

20435912 : TORCY P.V.M. U.S. 2 / EVRY F.C. du 24/03/2019 (R3/A)

Courriel d'EVRY F.C..

Réception du rapport de l'arbitre officiel informant d'une erreur de saisie de score.

La Section entérine le score du match comme suit :

TORCY P.V.M. U.S. : 1 but.

EVRY F.C. : 2 buts.

U19 - COUPE de PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F. – 1/4 de Finale

21384203 : VIRY CHATILLON ES / VAL YERRES CROSNE du 07/04/2019

Demande de changement de date et d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Mercredi 03 Avril 2019 à 19h30, sur le stade Henri Longuet 2 à VIRY CHATILLON.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

U19 - CHAMPIONNAT

20502977 : GENNEVILLIERS C.S.M. 1 / ANTONY SPORTS EVOLUTION 1 du 31/03/2019 (R2/B)

Courriel de GENNEVILLIERS C.S.M. et attestation du Conseil Départemental des Hauts de Seine indiquant le prêt du terrain de repli.

La Section fixe cette rencontre le Dimanche 31 Mars 2019 à 15h00, sur le stade Lucien Choine à COLOMBES.

Accord de la Section.

20502962 : GOBELINS F.C. / VILLEJUIF U.S. du 14/04/2019 (R2/B)

Demande de changement d'horaire de GOBELINS F.C. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 14 Avril 2019 à 12h15, en lever d'un match de CNU17, sur le stade Boutroux à Paris 13^{ème}.

Accord de la Section, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.

20503367 : ARGENTEUIL R.F.C. 1 / BRETIGNY F.C.S. 1 du 24/03/2019 (R2/A)

Courriel de BRETIGNY F.C.S..

La Section précise qu'une souplesse est accordée, dans la limite du raisonnable, sur les horaires des coups d'envoi lorsqu'un match est joué sur un terrain de repli.

Elle admet que le délai de prévenance était un peu court et le regrette également.

U17 - CHAMPIONNAT

20506224 : BOULOGNE BILLANCOURT A.C. / MEAUX ACADEMY C.S. du 14/04/2019 (R2/A)

Demande d'avancement du match de MEAUX ACADEMY C.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 07 Avril 2019 à 13h00, sur le stade Marcel Bec à MEUDON.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de BOULOGNE BILLANCOURT A.C. parvenu dans les délais impartis.

U16 - CHAMPIONNAT

20507015 : ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN / JOINVILLE RC du 24/03/2019 (Poule A)

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et des explications données par l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN,

Constate qu'à l'occasion de cette rencontre n'a pas été mis en œuvre le système de la feuille de match informatisée,

Considérant que la F.M.I. n'a pas pu être faite car la tablette fournie par le club recevant n'était pas chargée,

Considérant que la non utilisation de la F.M.I. est de la responsabilité du club de l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN,

Par ces motifs,

. inflige un avertissement au club de l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN.

U15

20475446 BUSSY ST GEORGES FC 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 du 16/03/2019 R3/D

Lecture de la Feuille de Match Informatique.

Forfait non avisé d'ANTONY FOOT EVOLUTION 1 (1^{er} forfait).

BUSSY ST GEORGES FC 1 (3pts – 5 buts).

ANTONY FOOT EVOLUTION 1 (-1pt – 0 but).

U14 REGIONAL

Feuille de Match Informatique – non transmise

Journée du 16/03/2019

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
U14 rég	20475629	ARGENTEUIL RFC	MONTRouGE FC 92	16/03/2019

Rapport Arbitre Officiel	Oui
Rapports des équipes	Non
Motif	Fmi clôturée par l'Arbitre Officiel mais non transmise par le club recevant
Décision Section	<p>La Section demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au club d'ARGENTEUIL RFC de bien vouloir transmettre la FMI ou de lui faire parvenir un rapport expliquant les raisons ne lui permettant pas d'effectuer cette transmission. - A l'arbitre officiel un rapport complémentaire indiquant le score du match, les changements éventuels et les avertissements éventuels.

Feuille de Match Informatique – non utilisée

Journée du 23/03/2019

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
U14 rég	20475543	CFFP	ISSY LES MOULINEAUX FC	23/03/2019
Rapport Arbitre Officiel	oui			
Rapports des équipes	non			
Motif non Utilisation FMI	Absence de tablette			
Décision Section	La Section demande au CFFP un rapport expliquant les raisons de la non utilisation de la FMI			